

Les retards de paiement des grands groupes s'allongent

Source : Reuters 04/02/16 à 16:59

Mis à jour le 04/02/16 à 16:59

Les retards de paiement des grandes entreprises se sont allongés au second semestre 2015 en France malgré les efforts du gouvernement pour enrayer ces pratiques qui mettent en danger la santé financière des PME et des TPE.

L'indicateur trimestriel du Médiateur des entreprises et de la société Altares publié jeudi fait apparaître que les retards de paiement des 120 plus grands donneurs d'ordres en France, qui étaient revenus à 13,5 jours en moyenne à fin juillet, sont repartis à la hausse pour atteindre 13,7 jours fin décembre.

Et pour 51 d'entre eux, contre 47 à fin juillet, ils dépassent 15 jours.

Fin 2015, le montant des retards des grands groupes atteignait 3,89 milliards d'euros, soit à peine moins que sa moyenne sur douze mois (3,93 milliards).

Cité dans un communiqué, Thierry Millon, responsable des études chez Altares, a déclaré que "quelques groupes ont engagé une vraie démarche de relations fournisseur responsables".

"Mais les mauvaises pratiques de règlement d'autres acteurs fragilisent les PME et, par effet domino, les TPE qui, faute de trésorerie, faute de règlement, ne peuvent honorer un carnet de commandes pourtant en passe de se regarnir", at-il ajouté.

Un classement publié le mois dernier a montré que l'opérateur téléphonique Numericable-SFR restait de loin l'entreprise la plus mal notée par ses fournisseurs en termes de délais de paiement.

En tête de liste des mauvais payeurs figuraient aussi Accor, 🟡Casino et 🟡Bouygues Telecom.

Les retards de paiement sont à leur niveau le plus élevé depuis dix ans en France par rapport à un régime légal de 60 jours à compter de la date d'émission d'une facture ou de 45 jours "fin de mois".

Leur impact sur la trésorerie des PME et TPE fragilise nombre d'entre elles, un quart des faillites d'entreprises étant liées à des retards de paiement.

(Yann Le Guernigou, édité par Sophie Louet)

© 2016 Reuters - Tous droits de reproduction réservés par Reuters.



ÉCONOMIE & ENTREPRISE

Les grands groupes, rois des mauvais payeurs

Les retards de paiement sont responsables du quart des faillites des sociétés en France, affirme Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises

La croissance revient, les patrons retrouvent le moral... mais les grandes entreprises françaises continuent d'accumuler les retards de paiement. C'est ce qui ressort des données publiées, jeudi 4 février, par la médiation des entreprises et la société d'analyse Altares. Fin décembre 2015, les retards de règlement des 120 plus grands donneurs d'ordre hexagonaux sont ressortis en moyenne à 13,7 jours, contre 13,5 jours fin juillet. Cela représente une somme de 3,894 milliards d'euros, contre 3,874 milliards cinq mois plus tôt.

Certes, dans l'ensemble de l'économie, la tendance est à une légère amélioration : après un plus haut de dix ans à 13,6 jours de retard l'été 2015, la moyenne des délais de paiement est retombée à 13 jours en France. En revanche, les poids lourds tricolores ont aggravé leur cas : le temps de retard frôle les 15 jours dans les plus grands groupes, alors qu'il reste inférieur à 12 jours chez les artisans.

Pour environ la moitié des multinationales, il s'agit de dysfonctionnements de la chaîne de facturation, parce que les centres de paiement différent des centres de livraison ou que les factures n'arrivent pas au bon format. Mais dans l'autre moitié des cas, « on a affaire à des entreprises qui traînent volontairement des pieds afin d'améliorer leur trésorerie. Un phé-

nomène courant en fin d'année, puisque le décalage de paiement permet d'améliorer le compte de résultat des entreprises », souligne Pierre Pelouzet, le médiateur des entreprises.

En France, la loi fixe les délais de règlements à 30 jours après la date de réception des marchandises, et permet d'aller jusqu'à 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture en cas d'accord en ce sens entre client et fournisseur. Mais dans les faits, « seul un tiers des entreprises françaises respectent ces délais », souligne Thierry Millon, directeur des études chez Altares. Les premiers pénalisés ? « Les fournisseurs non stratégiques, comme ceux de la bureautique ou de la papeterie », indique M. Millon.

Effet domino dévastateur

« Compte tenu du coût très faible de l'argent [taux d'intérêts historiquement bas], ces pratiques ne rapportent en fait pas grand-chose aux multinationales. En revanche, elles peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les petites entreprises : les retards de paiement sont responsables du quart des faillites en France ! » s'inquiète M. Pelouzet.

La négligence des gros donneurs d'ordre engendre un effet domino dévastateur : « Les grands groupes se défontent auprès de

Dans la moitié des cas, « on a affaire à des entreprises qui traînent volontairement des pieds »

PIERRE PELOUZET
médiateur des entreprises

leurs fournisseurs ETI [les entreprises de taille intermédiaire], qui font de même avec les PME. En bout de chaîne, les TPE n'ont personne contre qui se retourner », détaille M. Pelouzet.

Or, indique M. Millon, c'est dans les phases de reprise économique comme celle que vit actuellement l'Hexagone que ces pratiques sont les plus pénalisantes. « Quand l'économie redémarre, le besoin de trésorerie se fait le plus criant car les carnets de commande se regarnissent, donc les entreprises ont besoin de refaire leurs stocks, d'embaucher des intérimaires, etc. », rappelle-t-il.

Face à ce phénomène, l'Etat monte au créneau. En novembre 2015, le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, avait pour la première fois révélé publiquement les noms de cinq mauvais payeurs sanctionnés par la

direction générale de la concurrence, dont Numericable-SFR, Airbus Helicopters, ou encore le groupe de charcuterie Paul Prédault. Il avait porté le montant maximum de la sanction encourue à 2 millions d'euros, contre 375 000 euros auparavant.

En janvier, le magazine *Challenges* a publié un classement de 80 grands groupes tricolores en matière de délais de paiement, établi d'après un sondage auprès des entreprises françaises. Le spécialiste des gaz industriels Air Liquide, le laboratoire Pierre Fabre et le cimentier Lafarge composent le podium des plus vertueux, alors que l'équipementier automobile Valeo et les opérateurs Bouygues Telecom et Numericable-SFR ferment la marche.

L'Observatoire des délais de paiement, en sommeil depuis près de deux ans, a également été réactivé. Sa présidente, Jeanne-Marie Prost, doit remettre au gouvernement un rapport sur le sujet « autour de la mi-février », indique-t-elle. Prochain chantier de la médiation des entreprises : mieux contrôler les acteurs publics, eux aussi connus pour leurs retards de paiement. En janvier, un décret présidentiel a validé l'élargissement de la médiation interentreprises (dévolue au privé) aux différends avec le secteur public, sous la responsabilité de M. Pelouzet. ■

AUDREY TONNELIER



Les grandes entreprises mauvaises payeuses

LES RETARDS DE PAIEMENT

des grandes entreprises sont proches des 3,9 Mds€ à fin décembre 2015, selon le rapport publié hier par le médiateur des entreprises et la société d'études Altaris. Cet indicateur trimestriel, lancé en avril 2015, étudie les retards de paiement des 120 entreprises plus grandes donneuses d'ordres en France. Le montant de leurs retards avait atteint 4,1 Mds€ en janvier 2015. En revanche, le retard de règlement moyen s'établit désormais à 13,7 jours contre 13,5 jours lors du précédent indicateur, fin juillet. Près d'un grand donneur d'ordres sur deux (43 %) reporte ses paiements d'au moins 15 jours. Ces retards fragilisent les trésoreries déjà fortement sollicitées des PME, souligne le rapport.



ÉCONOMIE

Les grandes entreprises mauvaises payeuses

LES RETARDS DE PAIEMENT

des grandes entreprises sont proches des 3,9 Mds€ à fin décembre 2015, selon le rapport publié hier par le médiateur des entreprises et la société d'études Altare. Cet indicateur trimestriel, lancé en avril 2015, étudie les retards de paiement des 120 entreprises plus grandes donneuses d'ordres en France. Le montant de leurs retards avait atteint 4,1 Mds€ en janvier 2015. En revanche, le retard de règlement moyen s'établit désormais à 13,7 jours contre 13,5 jours lors du précédent indicateur, fin juillet. Près d'un grand donneur d'ordres sur deux (43 %) reporte ses paiements d'au moins 15 jours. Ces retards fragilisent les trésoreries déjà fortement sollicitées des PME, souligne le rapport.

Les PME étranglées par les grands groupes mauvais payeurs

[ECONOMIE Conjoncture](#)

Par [Marie-Cécile Renault](#)

Publié le 05/02/2016 à 06:00



Les entrepreneurs ne doivent pas hésiter à saisir la Médiation des entreprises

Alors que les [retards de paiement](#) des clients envers leurs fournisseurs ponctionnent chaque année la trésorerie des [PME](#) de 15 milliards d'euros et sont responsables d'un quart des [faillites](#), le gouvernement a décidé d'utiliser la manière forte, [en publiant en novembre le nom des mauvais payeurs](#) (SFR, Numericable, Airbus Hélicoptères, Paul Prédault, Comasud etc.). Il faut dire qu'à l'été dernier, les retards de paiement avaient atteint un [plus haut historique depuis dix ans](#) avec un délai moyen de 13,6 jours! Cette nouvelle stratégie du «name and shame» à l'anglo-saxonne porte-t-elle ses fruits?

Une légère amélioration globale s'est amorcée pour l'ensemble des entreprises au deuxième semestre 2015, révèle la troisième édition du baromètre trimestriel publié par le Médiateur des entreprises et la société [Altares](#). En fin d'année 2015, ce délai additionnel tend à diminuer, pour revenir proche de 13 jours.

Mais la bataille est loin d'être gagnée. Les grands groupes ont davantage tiré sur la corde en fin d'année. «Pour les 120 entreprises plus grands donneurs d'ordres, les paiements se tendent depuis septembre 2015», indique Altares. Leur retard de règlement moyen s'établit à fin décembre 2015 à 13,7 jours, contre 13,5 jours lors du précédent indicateur à fin juillet. Près d'un grand donneur d'ordres sur deux (43%) reporte ses paiements d'au moins 15 jours. C'est 12% de plus que la moyenne de l'ensemble des entreprises françaises. Le montant des retards de paiement des 120 grands donneurs d'ordres représente encore 3,894 milliards d'euros à fin décembre 2015, à peine inférieur à sa moyenne des douze derniers mois (3,930 milliards d'euros).

« Ces mauvaises pratiques fragilisent les PME et, par effet domino, les TPE qui, faute de trésorerie, faute de règlement, ne peuvent honorer un carnet de commandes pourtant en passe de se regarnir », explique Thierry Millon, directeur des études Altares

Des efforts restent donc à faire. Quelques groupes ont engagé une vraie démarche de relations fournisseur responsables, mais les mauvaises pratiques de règlement d'autres acteurs fragilisent les PME et, par effet domino, les TPE qui, faute de trésorerie, faute de règlement, ne peuvent honorer un carnet de commandes pourtant en passe de se regarnir », explique Thierry Millon, directeur des études Altares.

**« C'est en jouant collectif que les acteurs économiques gagneront des marchés »
Pierre Pélouzet, médiateur des entreprises**

Dysfonctionnement de la chaîne de facturation pour certains, insuffisante volonté d'améliorer la relation fournisseur pour d'autres, ces retards de paiements fragilisent les trésoreries déjà fortement sollicitées des PME, en particulier celles qui sont des fournisseurs non stratégiques. Les entreprises subissant des retards de paiement ne doivent pas hésiter à saisir la [Médiation des entreprises](#): un dispositif gratuit, rapide et totalement confidentiel, qui dans 75% des cas aboutit à une solution satisfaisante pour les deux parties.

« Réduire les délais de paiement est prioritaire pour redresser la compétitivité de notre économie. J'appelle les entreprises, de toutes tailles, à rejoindre le chantier de la transformation des pratiques d'achat, que de nombreuses entreprises ont déjà entrepris: c'est en jouant collectif que les acteurs économiques gagneront des marchés », conclut Pierre Pélouzet, médiateur des entreprises.